

Engagements de prestations des entreprises réalisant des travaux de génie civil de l'eau

Partie 1 : Ouvrages neufs

E : Hydraulic civil engineering — Part 1: New works

D : Leistungsverpflichtungen der Wasserbauarbeiten leistenden Betriebe —
Teil 1: Neue Bauwerke

Norme française homologuée

par décision du Directeur Général d'AFNOR le 5 septembre 2002 pour prendre effet le 5 octobre 2002.

Correspondance

À la date de publication du présent document, il n'existe pas de travaux européens ou internationaux traitant du même sujet.

Analyse

Le présent document traite des différentes prestations d'études, et de services qui, compte tenu de la technicité du domaine considéré, sont nécessaires à la réalisation des travaux de génie civil de l'eau.

Descripteurs

Thésaurus International Technique : génie civil, installation hydraulique, eau potable, eau pluviale, eaux usées, eau superficielle, eau souterraine, marché de travaux, service, relation client-fournisseur, assurance de qualité, information, appel d'offre, contrat, mise en œuvre, maintenance.

Modifications

Corrections

